



Procès-verbal de l'assemblée communale du	: 17 décembre 2018 /affiché dès le
Procès-verbal n°	: 03
Séance présidée par	: Kohler Jean-Philippe, président des assemblées
Secrétaire	: Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées
Conseil communal	: Jolissaint Didier, Breton Albert, Cerf Mathieu, Froté Valérie, Rebetez Raphaël, Schlüchter Audrey, Wullaume Jacques

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18.06.2018
2. Discuter et voter le budget 2019 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 20'000.-- lié à l'achat d'un robot tondeuse et son installation pour le terrain principal de football et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 15'000.-- lié au mandat à un bureau d'ingénieurs pour la mise à jour du PGA (plan général d'alimentation en eau) et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
5. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 3<sup>e</sup> et dernière assemblée de l'année 2018.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 49 ayants droit (majorité 25), l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2018 convoquée par tout ménage du 22 novembre 2018 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 28 novembre 2018.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne MM Joseph Roy et Yvan Daucourt. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

La salle compte 2 personnes n'ayant pas le droit de vote. Il s'agit de M. Burrus du bureau ATB qui interviendra sous le point 3 et M. Valentin Froté, futur stagiaire de l'administration.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2018**

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- ✚ *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 22.03.2018 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Discuter et voter le budget 2019 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales**

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le budget de fonctionnement pour 2019 présente des charges pour Fr. 9'413'451.95 et des produits pour Fr. 9'318'129.10, soit un déficit prévisionnel de Fr. 95'322.85.

Ce projet est obtenu sans changement de la quotité d'impôt communal ni modification des taxes.

Il comprend des charges financières de l'ordre de Fr. 20'000.00 pour des projets qui seront réalisés en 2019 dans le cadre des investissements, votés préalablement par notre législatif. Il relève que le conseil communal n'a pas encore arrêté le contenu et l'ordre des réalisations des 4 années à venir, même si une liste globale des objets a été dressée. La prochaine assemblée en sera nantie.

Comme discuté ces dernières années en assemblée, pour répondre aux exigences de la nouvelle législation sur les eaux, Courgenay comme les autres collectivités publiques, a dû procéder à des hausses successives du prix du m<sup>3</sup> pour les eaux usées, pour la part « consommation », notamment en 2016 et 2017. Cette mesure a permis d'alimenter nos fonds concernés de manière non négligeable. Pour l'heure, le conseil communal renonce à poursuivre la hausse et verra lors des prochains exercices s'il est nécessaire d'agir à nouveau. La réglementation communale sera adaptée prochainement de manière à calculer au mieux le niveau des réserves à atteindre à court terme.

Au niveau du personnel, M. Didier Jolissaint relève l'engagement d'un stagiaire pré HEG pour apporter un soutien à l'administration communale qui se voit étranglée par une hausse de travail liée à l'augmentation de la population et de toutes les tâches qui en découlent et notamment

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

l'introduction du MCH2 (nouveau plan comptable harmonisé), du projet RAUM+, révision de la réglementation sur l'eau, la révision du PAL...

Pour ce qui est des amortissements, c'est une légère hausse qui est à signaler. Celle-ci s'explique partiellement par l'introduction de nouveaux amortissements sur des prêts arrivés à échéance, sans amortissement jusqu'ici. Le conseil communal profite, dans la mesure de ses capacités, d'augmenter peu à peu les amortissements du fait que le niveau des taux d'intérêts reste faible.

M. Didier Jolissaint le répète depuis quelques années, il faut s'accoutumer aux coûts onéreux liés à l'informatique (équipements, logiciels, licences, mise à jour, nouvelles applications, etc...). L'administration n'échappera pas à la digitalisation. Pour 2019, c'est le MCH2 qui sera la priorité avec l'adaptation des logiciels et la formation du personnel.

Concernant les charges liées à la patinoire, M. Didier Jolissaint relève qu'elles seront encore stables pour 2019 mais l'adaptation des coûts interviendra en 2020 avec la réalisation du projet de rénovation voté par la population ajoulote en juillet dernier.

La garderie/UAPE réduit légèrement son déficit cette année mais frise tout de même les Fr. 830'000.00. M. Jolissaint relève que la révision de la loi sur l'action sociale prévoit une participation des employeurs aux coûts des crèches, ce qui, si cela est voté par le Parlement, devrait atténuer quelque peu la part des charges des communes.

Côté impôts, M. Didier Jolissaint note que le vent semble tourner quelque peu à l'horizon même si 2019 reste correct. Les rentrées des personnes morales pourraient s'orienter légèrement à la baisse dès 2020. La révision de la loi d'impôts proposée par le Gouvernement jurassien, à l'instar des autres exécutifs cantonaux, pourrait bien provoquer des lacunes au niveau des rentrées fiscales des entreprises ces prochaines années.

Au niveau des services communaux, M. Didier Jolissaint relève les difficultés rencontrées dans l'activité forestière. Les prix du marché du bois s'amenuisent, et inversement pour les coûts d'exploitation. Beaucoup s'interrogent sur l'avenir de l'exploitation forestière. La presse en a fait écho récemment. Des solutions doivent être trouvées rapidement. Faut-il se préparer à l'avenir à passer des pertes par les impôts ou alors renoncer à couper ou trouver d'autres solutions. Les réflexions sont en cours dans les triages.

Pour conclure, M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que la commission des finances et le conseil communal proposent au législatif d'accepter ce budget 2019.

Il profite évidemment de remercier ses collègues de la commission et du conseil pour leur soutien et leur participation active. En effet, le premier jet du budget est sorti avec pratiquement Fr. 60'000.00 de déficit supplémentaire. Un tour de table en séance de conseil ainsi qu'une réunion de la commission des finances ont permis de réduire la voilure.

Il remercie également Mme Dargier, pour son très bon travail dans l'élaboration de ce budget.

M. le Président remercie M. le Maire et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à Mme Laure Dargier pour le traitement de l'objet en informant l'assemblée que la discussion sera ouverte après présentation de chaque chapitre puis au terme de la présentation.

Mme Dargier relève qu'aucune taxe n'a été changée pour l'établissement du budget 2019, taxes qu'elle rappelle dans le cadre du rapport préliminaire. A la fin de la présentation du rapport préliminaire la discussion est ouverte et pas demandée.

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

Elle passe ensuite à la présentation du budget.

### Autorités, administration générale

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée

### Travaux publics

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Instruction, formation, culture, sport

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Aide sociale et santé publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Economie publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Finances

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### Impositions

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### SERVICES COMMUNAUX

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée

La caissière communale conclut en relevant que le budget proposé annonce des charges de Fr. 9'413'451.95 et des produits pour Fr. 9'318'129.10, soit une perte de Fr. 95'322.85.

La discussion générale est ouverte mais pas demandée M. le Président passe ensuite au vote et demande à l'assemblée :

✚ Acceptez-vous le budget 2019 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales ?

✚ Résultat : oui : 48 sans avis contraire

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens ainsi que Mme Dargier pour le travail et la présentation.

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

### **3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 20'000.-- lié à l'achat d'un robot tondeuse et son installation pour le terrain principal de football et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation**

M. le Président donne la parole à M. Albert Breton pour l'entrée en matière.

Il informe l'assemblée que le conseil communal a été approché par le FC Juniors et le FC Actif pour résoudre le problème de tonte du terrain communal. Il a également participé avec les représentants du FCC à une séance d'information liée à l'entretien de terrains de football à la suite de laquelle le conseil communal a décidé de proposer l'achat d'un robot tondeuse considérant qu'il s'agit d'une solution optimale pour la tonte du terrain.

. le Président remercie M. Albert Breton et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à nouveau à M. Albert Breton pour la présentation de l'objet puis à M. Didier Jolissaint pour la présentation de la partie financière.

M. Albert Breton présente le choix du robot tondeuse avec les différentes caractéristiques de l'appareil, son emplacement de base pour le rechargement. Il termine sa présentation en relevant que le conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter le crédit lié à l'achat du robot tondeuse.

Pour la partie financière, M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le coût de l'opération se présente comme suit :

- Achat robot tondeuse : Fr. 20'000.— à charge de la commune
- Installation robot : Fr. 5'000.-- (raccordement, génie civil) à charge du FCC

Il précise que la commune sera propriétaire du robot et en assumera l'entretien ; il est prévu d'assurer le robot. La convention entre la commune et le FCC sera revue ; mais le FCC s'est engagé à continuer de verser le montant de Fr. 500.--/année relatif à la tonte du terrain même si les employés ne devront plus tondre ledit terrain.

-

M. Jolissaint relève que même si le financement est soumis ce soir sous forme de crédit, le robot tondeuse sera probablement payé par les liquidités.

La discussion est ouverture :

M. Tony Loutenbach relève que ces dernières années plusieurs investissements ont été consentis pour la pratique du football. Il relève notamment l'entretien du terrain de football, la mise aux normes de l'éclairage du terrain pour près de Fr. 100'000.--, l'achat du tracteur tondeuse pour fr. 28'000.-- il y a 4 ans, tondeuse qui présentait pleins d'avantages. Cet équipement est encore utilisable et sera encore utilisé. Aussi il ne comprend pas ce nouvel achat de Fr. 20'000.—qui à son sens n'est pas prioritaire. Il relève également ses craintes quant à la sécurité d'une telle installation ceci au vu des dernières incivilités au CSC et déprédation de matériel. M. Tony Loutenbach termine en remerciant le conseil communal pour sa transparence en présentant cet objet à l'assemblée communale.

M. Jean-Philippe Kohler demande à M. Albert Breton si des mesures de protection sont prévues ?

M. Albert Breton relève que le tracteur tondeuse sera toujours utilisé pour le solde des surfaces autour du Centre sportif et culture ; il relève que les couteaux sont bien utilisés et que la tonte du terrain principal n'était pas parfaite avec le tracteur. Il relève que le FCC est correct en proposant de maintenir le paiement du montant de Fr. 500.-- / année pour la tonte par les employés, tonte qui ne se fera plus.

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

M. André Berberat demande si l'appareil fonctionnera sur les 2 terrains ? M. Albert Breton répond par la négative ceci à cause du passage des enfants, d4e quelques véhicules autorisés et considérant que le passage sur le goudron abîme passablement les roues du robot.

Mme Mamie demande le coût actuel de l'entretien du terrain de football ? M. Albert Breton relève que le terrain est tondu une fois par semaine par les employés à raison de 4h / fois. La deuxième tonte si nécessaire étant assurée par le FCC.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe donc au vote en demandant à l'assemblée communale :

✚ **Acceptez-vous le crédit de Fr. 20'000.-- lié à l'achat d'un robot tondeuse et son installation pour le terrain principal de football et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation**

✚ **Résultat : oui : 30 – non : 5 – abstentions : 14**

#### **4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 15'000.-- lié au mandat à un bureau d'ingénieurs pour la mise à jour du PGA (plan général d'alimentation en eau) et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation**

M. le Président donne la parole à M. Raphaël Rebetez pour l'entrée en matière.

M. Raphaël Rebetez donne connaissance de l'entrée en vigueur de la LGeaux et de l'OGeaux (loi et ordonnance sur la gestion des eaux). Il informe l'assemblée que le PGA (plan général d'alimentation en eau) vise différents buts dont la planification de l'alimentation en eau potable, la gestion de l'eau au niveau technique et économique.

Il termine en informant l'assemblée que pour répondre à ces exigences, la commune doit adapter son PGA.

M. le Président remercie M. Raphaël Rebetez et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à M. Burrus du bureau ATB pour la présentation de l'objet puis à M. Didier Jolissaint pour la partie financière.

M. Burrus informe l'assemblée que le PGA est existant ; il a été établi il y a plus de 16 ans. Il date de juillet 2002. Selon le cahier des charges remis par l'Office de l'Environnement, il est nécessaire de mettre à jour le PGA ceci sur la base des exigences légales et notamment l'art. 78 de la LGEaux / RSJU 814.20 qui stipule :

« Les communes établissent des plans généraux d'alimentation en eau (PGA) dans le respect des principes fixés dans la présente loi. Elles les mettent à jour régulièrement.

M. Burrus relève également l'art. 72 de l'OGeaux/ RSJU 814.21 relatif au taux de subventionnement qui est de 40 % pour le PGA.

Il liste ensuite les prestations à réaliser pour obtenir ce subventionnement :

- Réunion des données de base
- Etat existant
- Diagnostic
- Concept PGA
- Transfert coordonné des données au canton (géodonnées)

## Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

Pour terminer, il relève que le montant de Fr. 15'000.-- lié au mandat d'étude permettra de réaliser ces différentes étapes.

M. le Président remercie M. Burrus et donne la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. Ce dernier qui relève que le montant total de l'étude de Fr 15'000.-- sera subventionné à hauteur de 40 % soit au total un coût net de Fr. 9'000.—qui sera également réglé par les liquidités sans aucune conséquence sur les taxes.

La discussion est ouverte et n'est pas demandée. M. le Président passe ensuite au vote et demande à l'assemblée :

✚ **Acceptez-vous le crédit de Fr. 15'000.-- lié au mandat à un bureau d'ingénieurs pour la mise à jour du PGA (plan général d'alimentation en eau) et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation ?**

✚ **Résultat : oui : 45 – non : 0 – abstentions : 4**

### **5. Divers**

M. le Président donne la parole à M. le Maire :

M. Didier Jolissaint informe la population que :

- Thérèse Winkler a cessé officiellement son activité récemment après des problèmes de santé. Un grand merci à elle
- Ronald Käser prendra sa retraite en mars prochain, qu'il remercie au nom des citoyennes et citoyens et au nom de la commune également
- Il félicite et souhaite bon vent à M. Quentin Kläy qui reprendra le poste de concierge dès février prochain
- Il souhaite la bienvenue aussi à M. Valentin Froté, stagiaire à l'administration communale
- Il félicite et remercie Véronique Metafuni qui occupe la fonction de secrétaire communale depuis 10 ans déjà puisqu'elle a été engagée en octobre 2008.

Concernant la rue du Bourg, il informe les citoyennes et citoyens qu'une réflexion est toujours menée afin de réduire les nuisances sonores envers les riverains dues aux pavés, ou plutôt aux entrées sur les cercles de pavés. La réduction de limitation de vitesse est en discussion

Il remercie la commission culturelle ainsi que les personnes concernées par le renouvellement des rendez-vous des fenêtres de l'Avent qui semblent rencontrer à nouveau un vrai succès. Il recommande les quelques soirées à venir.

Il relève également que 2018 a été marqué aussi par la création d'un marché au village. Cette nouvelle occasion de rencontres a été très appréciée des participants et des visiteurs. Le conseil communal renouvellera le marché en 2019 ; il encourage les citoyennes et citoyens à y participer, à aider les autorités à établir ou rétablir un lieu d'échanges très sympathique, pour tous, pour favoriser aussi l'intégration des nouveaux habitants du village qui voit sa population augmenter encore et pour son image. C'est très important. L'ambiance est très positive. Les visiteurs viennent de Courgenay et Courtemaury, mais aussi de l'extérieur. Les membres du conseil espèrent y rencontrer toute la population dès avril prochain.

